Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2024

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

—

La suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations du Conseil Municipal

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L2121-25 modifié du code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2024

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil municipal située en mairie, sous la présidence de Monsieur *André-Luc DUBOIS*, Maire, en suite de la convocation envoyée par mail, le 21 mars 2024, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : *André-Luc DUBOIS, Pascal SERGENT, Mathilde DEROOSE, Laurent GAYOU, Karine COISNE, Béatrice ABERGIL, Lidwine PHILIPPE, Lionel LERANT, Frédéric SAUVAGE, Stéphane WALLET, Fabrice CARY*

Absents excusés :

Cathy DUFOUR, qui donne procuration à Mme Béatrice ABERGIL

Maxence WILLEMS, qui donne procuration à Mme Karine COISNE

Absents :

Audeline HOGUET

Elodie CAZIER

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
11	2	13

Monsieur Lionel LERANT est élu secrétaire de séance.

Avant de commencer à aborder les points de l'ordre du jour M. Le Maire précise que selon l'article 18 du règlement du Conseil chaque prise de parole doit être demandé au président de séance.

Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2023

M. Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

M. Pascal SERGENT souhaite apporter les remarques suivantes :

1. Le procès-verbal comporte beaucoup de fautes d'orthographe et de syntaxe

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

2. Il y a une erreur sur le résultat du vote du PV du 18 décembre
3. Il y a une erreur sur le résultat du vote de la délibération 3

M. Le Maire précise que ses erreurs seront modifiées

M. Frédéric SAUVAGE demande à M. SERGENT de revenir sur l'explication sur les erreurs de résultats exposées juste avant.

M. SERGENT renouvèle son explication.

M. Le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer.

Résultat :

Pour	**10**
Contre	
Abstention	**3**
Ne prend pas part au vote	

Délibération 1 : Approbation du Compte de Gestion 2023

M. Le Maire demande à M. Laurent GAYOU, adjoint de présenter cette délibération.

Après avoir exposé le compte de gestion 2023 au Conseil, M. GAYOU rend la parole à M. Le Maire, qui demande s'il y a des remarques sur cette délibération.

Résultat :

Pour	**11**
Contre	
Abstention	**2**
Ne prend pas part au vote	

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Délibération 2 : Compte Administratif 2023

M. Le Maire sort de la salle pour la présentation et le vote de cette délibération, et donne la présidence à M. Laurent GAYOU, adjoint.

M. GAYOU présente les résultats du compte administratifs 2023.

Investissement

	Dépenses	Recette
Prévu	126 971.79 €	153 779.83 €
Réalisé	104 919.28 €	158 924.03 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

Fonctionnement

	Dépenses	Recette
Prévu	1 141 865.82 €	1 298 003.39 €
Réalisé	1 215 383.32 €	1 220 836.73 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

Résultats

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat de l'exercice	54 004.75 €	5 453.41 €	59 458.16 €
Excédent ou déficit reporté	2 286.08 €	185 285.39 €	187 571.47 €
Résultat global	56 290.83 €	190 738.80 €	247 029.63 €

M. GAYOU demande à l'assemblée s'il y a des questions.

M. Lionel LERANT demande si la vente du PAJ est inscrite sur la ligne 024.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Ce que M. GAYOU confirme.

M. Lionel LERANT fait également la remarque des augmentations des charges de personnel et demande à quoi correspond le chapitre 66.

Il lui est précisé qu'il s'agit des intérêts des emprunts.

Résultat :

Pour	**12**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	**1**

Après le passage de cette délibération M. Le Maire revient et récupère la présidence de la séance.

Délibération 3 : Affectation des résultats 2023

M. Le Maire laisse soin à M. GAYOU d'expliquer cette délibération.

M. GAYOU expose les chiffres suivants :

· Un excédent de fonctionnement de : 5 453.41 €
· Un excédent reporté de : 185 285.39 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 190 738.80 €

· un excédent d'investissement de : 54 004.75 €
· Un excédent reporté de : 2 286.08 €

Soit un fonds de roulement de : 56 290.83 €

Proposition d'affectation :

Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2024

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent : 247 029.63 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : Excédent : 190 738.80 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent : 56 290,83 €

M. SERGENT précise qu'il aurait été bien d'avoir une note de synthèse expliquant le choix de l'affectation du résultat.

Après cette remarque M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération

Résultat :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 4 : Taux des impositions directes locales 2024

M. Le Maire donne la parole à M. GAYOU pour expliquer la délibération.

M. GAYOU précise que les taux d'imposition ne changeront pas :

Libelles	***Taux 2022***	***Taux 2023***	***Taux 2024***
TFPB	**46.44**	**46.44**	**46.44**
TFPNB	**52.93**	**52.93**	**52.93**
TH	-	**25.03**	**25.03**

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

M. CARY fait la remarque que la taxe d'enlèvement des ordures est élevée alors que le service mis en place par la MEL se détériore.

M. LERANT demande ce que pourrait apporter comme recette supplémentaire une augmentation des taux d'imposition.

M. GAYOU précise qu'il faudrait faire une étude.

M. Le Maire propose de passer au vote.

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 5 : Budget primitif 2024

M. Le Maire propose à M. GAYOU de présenter cette délibération.

M. GAYOU expose à l'assemblée les propositions budgétaires suivantes :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	77 198,75 €	Dépenses	1 169 177,59 €
Recettes	238 290,83 €	Recette	1 363 008,80 €

M. Le Maire demande s'il y a des commentaires.

M. SERGENT précise que c'est normal d'avoir des fluctuations au niveau de l'investissement.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

M. Le Maire souligne le fait que l'Etat impose des augmentations de charges aux collectivités sans compenser ses dépenses.

M LERANT demande si l'article 6161 correspond bien aux charges d'assurance de la commune.

M. Le Maire lui confirme en ajoutant que les assurances pour les collectivités ne cessaient d'augmenter.

M. Stéphane WALLET demande à quoi correspond le montant inscrit sur les indemnités de logement aux instituteurs.

M. Le Maire précise qu'il s'agit du paiement de l'institutrice qui effectue les heures d'études surveillée.

M. Frédéric Sauvage demande à quoi correspond le montant inscrit sur la ligne 75183.

M. Le Maire explique qu'il s'agit des baux ruraux.

M. SAUVAGE est surpris de l'augmentation prévu.

Il lui ai précisé que l'augmentation est fixée par l'Etat qui vote un taux d'actualisation chaque année.

M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération.

Résultat

Pour	**12**
Contre	
Abstention	**1**
Ne prend pas part au vote	

Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2024

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Délibération 6 : Subventions aux Associations 2024

M. Le Maire demande à Madame Karine COISNE de présenter cette délibération.

Madame COISNE expose les propositions suivantes :

Associations	2022	2023	2024
Amicale Pêcheurs	700,00 €	0,00 €	700,00 €
Anim'Don	600,00 €	700,00 €	800,00 €
Asso Club de Loisirs	500,00 €	500,00 €	400,00 €
Asso Parents d'élèves APEED			800,00 €
Asso Parents d'élèves APEED (Salon du livre)	1 200,00 €	780,00 €	910,00 €
Cercle Historique de Don	700,00 €	500,00 €	260,00 €
Club des Bons Amis	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Comité des fêtes	1 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
APE collège Léon BLUM			200,00 €
La Jeunesse Sportive	500,00 €	500,00 €	0,00 €
La Prévoyante	200,00 €	200,00 €	200,00 €
OCC Coopérative Scolaire (Classe découverte)			0,00 €
Union Nationale des Combattants	450,00 €	450,00 €	210,00 €
Weppes Natation	350,00 €	350,00 €	350,00 €
La pétanque	300,00 €		300,00 €
Jardiniers de France	50,00 €	50,00 €	0,00 €
TOTAL	**8 250,00 €**	**7 730,00 €**	**8 830,00 €**

M. Le Maire demande s'il y a des remarques.

M. Pascal SERGENT demande la raison des baisses des subventions pour l'Union Nationale des Combattants et pour le Cercle Historique de Don.

M. Le Maire précise que ces diminutions sont en accord avec les associations concernées, suite à la participation communale sur le fleurissement du monument au morts.

M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération.

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 7 : Subvention EOLLIS

M. Le Maire laisse soin à Mme Béatrice ABERGIL de présenter cette délibération.

Madame ABERGIL présente l'association et explique la demande de subvention d'un montant de 412.20 €.

M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération.

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Délibération 8 : Tarifs Service jeunesse

M. Le Maire demande à Madame Mathilde DEROOSE de présenter cette délibération.

Madame DEROOSE présente les nouveaux tarifs à compter du 22 avril 2024.

M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération.

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 9 : Création emplois non permanents

M. Le Maire donne la parole à Mme Mathilde DEROOSE pour présenter cette délibération.

Mme DEROOSE explique qu'il s'agit d'une délibération afin de recruter les animateurs d'été.

M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération.

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Délibération 10 : Adhésion à la mission de conseil en énergie partagé / Économie des flux

M. Le Maire demande à M. GAYOU de présenter cette délibération.

M. GAYOU explique qu'il s'agit d'une convention avec la MEL afin d'être accompagné dans la recherche d'économie d'énergie.

M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération.

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 11 : Acceptation d'un don en numéraire

M. Le Maire demande à M. Fabrice CARY d'exposer cette délibération.

M. CARY explique que la société ADAPT souhaite faire un don de 500 € en faveur de la commission personnes âgées.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération.

Résultat

Pour	**13**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

M. SERGENT souhaite inscrire sur le compte rendu la demande d'intégrer les membres de l'opposition aux commissions municipales.

M. Le Maire précise qu'il n'y aura pas de modification des commissions et que M. Pascal SERGENT fait déjà partie de 3 commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, remercie ses Conseillers et clôt le Conseil Municipal.

La secrétaire de séance

Lionel LERANT

Le Maire,

André-Luc DUBOIS